

**Avenant n°36 du 11 septembre 2017**  
**à la convention collective de travail du 20 novembre 1987**  
**applicable aux exploitations maraîchères**  
**d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan**  
**Idcc : 8534**  
-----

Entre :

- L'Union départementale des producteurs de légumes d'Ille-et-Vilaine,
- Le Groupement maraîcher morbihannais,

d'une part,

Et :

- La Fédération Générale Agroalimentaire CFDT
- La Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et des secteurs connexes FO
- La Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC AGRI)
- Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles CFE/CGC

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> -**

Les dispositions de l'annexe prévue par l'article 14 de la convention collective du 20 novembre 1987 applicable aux exploitations maraîchères d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, relatives aux salaires et avantages en nature, sont modifiées ainsi qu'il suit :

**Annexe**

**Salaires**

Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensualisé pour 35 h hebdomadaires
100	9.76 €	1480.27 €
105	9.90 €	1501.53 €
120	10.03 €	1521.25 €
135	10.43 €	1581.92 €
150	11.09 €	1682.02 €

## Article 2 –

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à l'unité territoriale d'Ille-et-Vilaine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne.

## Article 3 -

Les dispositions du présent avenant entreront en vigueur le premier jour du mois civil qui suit la publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Fait à Cesson Sévigné, le 11 septembre 2017

<p>Pour l'Union départementale des producteurs de légumes d'Ille-et-Vilaine</p> <p>Monsieur Jean GUILBAUD</p>	<p>Pour le Groupement maraîcher morbihannais</p> <p>Mme Françoise MARREC</p>
<p>Pour le syndicat F.G.A.- C.F.D.T.</p> <p>M. Jean-Luc FEUILLANT</p>	<p>Pour la F.G.T.A. - F.O.</p> <p>M. Gabriel PERRIN</p>
<p>Pour le S.N.C.E.A.-C.F.E.-C.G.C</p> <p>M. Jean-Claude HAREL</p>	<p>Pour la Fédération C.F.T.C. -AGRI</p> <p>Mme Christine DUCIEL</p>